

Administration communale

Place de la Gare 1

2942 Alle



www.alle.ch

Assemblée communale ordinaire d'Alle du mardi 9 décembre 2025

Présidence :	M. Bernard Studer, Président des Assemblées
Vice-Présidence :	Mme Melody Grossmann, Vice-Présidente des Assemblées
Secrétaire :	M. Daniel Farine, Secrétaire communal
Lieu :	Salle des fêtes
Début / Fin :	19h30 / 22h14

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 10 juin 2025.
2. Discuter et voter la nouvelle Convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs et prévoyant une contribution de 31'003.05 francs versée sur 1 an.
3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Benvenuto Silvie.
4. Statuer sur la demande de changement d'origine de M. Cramatte Jeson et de sa fille Cornu Haylie.
5. Tennis Club Alle :
 - a) Discuter et voter la reprise de la dette hypothécaire d'un montant de CHF 60'000.- ;
 - b) Sous réserve de l'acceptation du point a, discuter et voter la reprise de l'immeuble du Tennis Club d'une VO de CHF 169'000.-, donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.
6. Budget :
 - a) Discuter et voter les dépenses d'investissements suivantes ; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le cas échéant consolider les emprunts :
 - a) CHF 30'000.- TTC pour la mise en valeur du corbillard hippomobile – phase 2.
 - b) CHF 35'000.- TTC pour une nouvelle passerelle à la Forêt des petits chemins.
 - c) CHF 25'000.- TTC pour un crédit lié à des études de faisabilité d'une crèche.
 - d) CHF 889'000.- TTC pour la réfection de la Place de la Gare et mobilité en lien avec les quais « LHand » (dont CHF 345'500.- seront financés par les Chemins de fer du Jura).
 - e) CHF 54'000.- TTC pour un crédit d'étude en lien avec la mobilité de la rue du 23 Juin.
 - f) CHF 100'000.- TTC pour l'optimisation du réseau d'eau potable.
 - g) CHF 50'000.- TTC pour l'optimisation du réseau des eaux usées.
 - h) CHF 150'000.- TTC pour un crédit d'étude de rénovation de la salle des fêtes.
 - b) Adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2026.
7. Informations sur les projets en cours et futurs :
 - a) Rénovation du bâtiment de l'Administration communale.
 - b) Rénovation de la salle des fêtes.
 - c) Études de faisabilité d'une crèche.
 - d) Développement du Centre sportif.
 - e) Projet anti-crues (PRE).

- f) Réfection des routes.
- g) Etude de mobilité à la rue du 23 Juin.

8. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée est consultable à l'Administration communale. Il est également disponible au panneau numérique communal sis dans la cour de la mairie (accès par le code QR) ou sur le site internet www.alle.ch en version édulcorée. Les demandes de compléments ou de rectifications seront à adresser par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée, ou à faire verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

La convention mentionnée sous chiffre 2 et le budget mentionné sous chiffre 6 seront disponibles au Secrétariat communal, où ils pourront être consultés.

A 19h30, M. Bernard Studer ouvre cette troisième et ultime Assemblée communale de l'année 2025, salue toutes et tous très cordialement et remercie chacun-e de sa présence. Il tient à saluer également tous les jeunes qui ont 18 ans cette année et qui ont répondu à l'invitation du Conseil communal dont il salue une nouvelle fois l'initiative. M. Studer les remercie de leur intérêt porté à la chose publique. Les Assemblées communales constituent le premier palier de notre système politique suisse qui a fait ses preuves. La démocratie est un bien précieux qui, contrairement à tout objet matériel ne s'use que s'il on ne s'en sert pas. Il importe que chaque citoyenne et citoyen, jeune ou moins jeune en ait toujours conscience.

M. Studer salue également MM. Thierry Crétin et Jérémy Huber, représentants du SidP, présents pour le point 2 de l'ordre du jour.

Il transmet les excuses de M. Didier Girardin, Concierge communal, et remercie ce dernier pour avoir préparé la salle.

Sur proposition de Mme la Vice-Présidente, Mme Viviane Perret et M. Ethan Roos sont désignés scrutateurs.

Cette Assemblée a été régulièrement convoquée par la publication d'un avis dans le Journal officiel n° 42 du 27 novembre 2025, par le tout-ménage n° 11 du 26 novembre 2025, et par un avis dans le journal Le Quotidien Jurassien de ce jour, pour ce mardi 9 décembre 2025, à 19h30, à la salle des fêtes (route de Porrentruy 15) à Alle.

M. Studer rappelle que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

M. Bernard Studer rappelle l'art. 19 alinéa 2 de notre règlement d'organisation qui stipule que les personnes qui, d'après le registre des votants ne possèdent pas le droit de vote sont invitées à prendre place comme auditeurs à un endroit séparé des ayants droit au vote.

On relève à cet égard la présence de M. Daniel André, opérateur son et lumière, de M. Thomas Theuvenat, apprenti à l'Administration communale, des employées de la crèche domiciliées hors du village d'Alle, ainsi que de MM. Jérémy Huber et Thierry Crétin, représentants du SidP.

Les scrutateurs procèdent au dénombrement des participant-e-s. On enregistre cent six votant-e-s.

M. Bernard Studer donne connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée. Aucune remarque n'est formulée quant à son contenu.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 10 juin 2025

Mme la Vice-Présidente, Melody Grossmann, communique que selon l'article 27 du règlement communal d'organisation et d'administration, le procès-verbal de la précédente Assemblée a été déposé, le 17 juillet 2025, au Secrétariat communal et publié concomitamment sur le site internet communal www.alle.ch

Aucune demande de complément ou de rectification n'est parvenue jusqu'à ce jour à l'Administration. Consécutivement à une directive du Délégué aux affaires communales, le procès-verbal a été édité en deux versions. La première, intégrale, a été déposée au Secrétariat communal.

La seconde, édulcorée en raison de sa publication internet qui doit respecter certaines règles en lien avec la protection des données, ne mentionne pas les noms des intervenants, qui ont été remplacés en l'occurrence par un tel pour Monsieur et par une telle pour Madame.

Mme Grossmann remercie M. Daniel Farine, Secrétaire communal, pour la parfaite rédaction du procès-verbal.

L'assistance approuve sans lecture, et tel que rédigé, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du mardi 10 juin 2025.

2. Discuter et voter la nouvelle Convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs et prévoyant une contribution de 31'003.05 francs versée sur 1 an

En avant-propos, Mme le Maire Karine Génesta-Nagel, rappelle que les communes du district ont élaboré un plan directeur régional, confiant le développement des zones d'activités à l'échelle intercommunale à la SEDRAC. De nouvelles zones, notamment à Alle, nécessitent une répartition équitable des recettes fiscales. Le projet de convention sera ensuite présenté par M. Thierry Crétin et M. Jérémy Huber. Mme Génesta-Nagel demande l'approbation de l'entrée en matière.

Après l'acceptation de l'entrée en matière, MM. Thierry Crétin et Jérémy Huber, représentants du SidP, présentent l'évolution du projet régional lié au développement des zones d'activités intercommunales et la nouvelle convention de répartition fiscale entre les communes membres de la SEDRAC.

Ils rappellent les démarches menées autour du site FLASA à Alle, notamment la signature d'un droit d'emport permettant d'avancer vers une diversification des activités et la création de locaux modulables, avec l'objectif d'accueillir de nouvelles entreprises dès mi-2026.

La nouvelle convention vise à remplacer l'ancien système de répartition basé sur les versements historiques par un modèle « à l'habitant », jugé plus équitable pour les projets régionaux et exigé par l'Etat jurassien pour la mise en zone de nouveaux secteurs. Elle reprend notamment certains principes actuels :

- un préciput de 20 % pour la commune siège ;
- un préciput de 35 % pour la SEDRAC ;
- le maintien en mains communales des recettes liées à l'eau, aux eaux usées, à l'énergie et à la taxe immobilière.

Un mécanisme d'ajustement financier est prévu afin d'aligner les contributions communales, avec versement ou remboursement en 2026. Une hausse des recettes est attendue à moyen terme grâce aux nouvelles zones.

La Commune d'Alle est invitée à se prononcer sur l'approbation de la convention et sur une participation financière de 31'003.05 francs, à financer en une année. L'entrée en vigueur de cette nouvelle convention est envisagée pour le 1^{er} janvier 2026.

Untel évoque la zone d'activités d'Alle à la FLASA. Il s'interroge sur la parcelle n° 6242, côté rue du Jubilé, et demande si cette situation pourrait poser des problèmes de nuisances sonores pour les habitations voisines.

M. Jérémy Huber précise qu'aucune usine générant de fortes nuisances n'est prévue et rappelle que la parcelle doit d'abord être reclassée en zone d'activités. Le plan spécial pourrait prévoir une transition avec le quartier d'habitation voisin. M. Bernard Studer ajoute que le degré de sensibilité au bruit sera respecté et qu'aucune augmentation des nuisances sonores par rapport aux normes en vigueur (ordonnance sur la protection contre le bruit) n'est prévue pour la partie affectée en zone d'habitation.

Untel évoque ensuite la zone industrielle de Courgenay, estimant que la Commune d'Alle aurait, à l'époque, apporté une contribution.

M. Thierry Crétin précise que la SEDRAC appartient à l'ensemble des communes et que sa fortune est collective. Il rappelle également que la SEDRAC a pu procéder à plusieurs investissements grâce à son capital.

Sans opposition, l'Assemblée adopte la nouvelle Convention réglant les modalités de répartition des produits de la fiscalité entre les communes membres de la Société d'équipement régionale d'Ajoie et du Clos du Doubs et prévoyant une contribution de 31'003.05 francs versée sur 1 an.

M. Studer remercie MM. Huber et Crétin pour leur présence ainsi que pour leur participation active.

3. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Mme Benvenuto Silvie

Sur proposition de M. le Président, l'assistance accepte, en dérogation au règlement communal d'organisation, que les personnes intéressées restent présentes jusqu'au moment du vote.

A titre liminaire, Mme Gianna Germano, Conseillère communale responsable du dicastère « Communauté villageoise », explique que selon la procédure usuelle, il incombe à l'Assemblée communale de se prononcer sur toute demande de naturalisation.

L'entrée en matière est acceptée sans contestation.

Elle présente la requête de Mme Benvenuto Silvie, à qui nous souhaitons une cordiale bienvenue. Au-delà du processus administratif, le Conseil communal veut donner à ces démarches purement formelles un contexte de confiance et d'entraide. L'accueil et la solidarité sont deux valeurs fondamentales qui soudent les bases des relations humaines. Cela est d'autant plus aisés lorsqu'il s'agit, comme dans le cas présent, d'une personne que nous connaissons bien et qui bénéficie de notre considération.

Avec l'accord de l'assistance sur proposition de M. Studer, Mme Gianna Germano présente Mme Benvenuto, sur la base des informations émanant d'un dossier personnel ainsi que d'une rencontre à la mairie. Elle précise son identité, sa situation familiale, sa formation scolaire et ses activités professionnelles et de loisirs. Au terme de l'audition par le Service cantonal de la population, toutes les conditions ont été réunies pour l'obtention du droit de cité cantonal.

Mme Benvenuto Silvie est parfaitement intégrée en Suisse et dans notre village. Elle mérite notre confiance.

Mme Benvenuto quitte la salle avant le vote. M. Studer précise que la finance de naturalisation a été fixée à CHF 200.-.

Sans opposition, l'Assemblée accorde la nationalité suisse à Mme Benvenuto Silvie.

Sous les applaudissements de l'assistance, la candidate se voit gratifiée d'une attention de la part de Mme Germano.

4. Statuer sur la demande de changement d'origine de M. Cramatte Jeson et de sa fille Cornu Haylie

Sur proposition de M. le Président, l'assistance accepte, en dérogation au règlement communal d'organisation, que les personnes intéressées restent présentes jusqu'au moment du vote.

A titre liminaire, Mme Gianna Germano, Conseillère communale responsable du dicastère « Communauté villageoise », rappelle qu'en Suisse, la commune d'origine représente le droit de cité et constitue un lien officiel et symbolique avec une commune. Le changement d'origine, régi par la Loi jurassienne sur le droit de cité, relève de la compétence de l'Assemblée communale.

L'entrée en matière ne soulève aucune contestation.

Elle présente la demande de M. Jeson Cramatte, actuellement originaire de Basse-Vendline, qui souhaite être admis au droit de cité communal d'Alle. Il motive sa démarche par son attachement profond au village où il a grandi et où il se sent véritablement chez lui. Il souhaite également transmettre ce lien à sa fille Haylie, née récemment.

Avant le vote, M. Jeson Cramatte et Mme Paulette Cramatte quittent la salle. M. Studer rappelle que la finance de naturalisation a été fixée à CHF 400.-.

Sans opposition, l'Assemblée accorde l'origine d'Alle à M. Jeson Cramatte et à sa fille Cornu Haylie.

Sous les applaudissements de l'assistance, M. Cramatte reçoit une attention remise par Mme Gianna Germano.

5. Tennis Club Alle :

- a) Discuter et voter la reprise de la dette hypothécaire d'un montant de CHF 60'000.- ;
- b) Sous réserve de l'acceptation du point a, discuter et voter la reprise de l'immeuble du Tennis Club d'une VO de CHF 169'000.-, donner compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.

M. Alan Stalder, Conseiller communal en charge des Sports et de la Culture, rappelle que la société Tennis Club Alle a été dissoute lors de son assemblée du 13 mai 2025, entraînant la nécessité pour la Commune de reprendre le droit de superficie et de régler les aspects financiers liés à la dissolution.

L'Assemblée doit se prononcer sur deux éléments :

- 5a) la reprise de la dette hypothécaire de CHF 60'000.- ;
- 5b) la reprise de l'immeuble du Tennis Club (VO CHF 169'000.-) et l'octroi de compétence au Conseil communal pour signer les actes.

L'entrée en matière ne soulève aucune objection.

Il rappelle qu'un cautionnement communal de CHF 100'000.- avait été accordé en 2020 et que, le club étant dissous, la Commune doit honorer cette garantie. Le droit de superficie établi en 1988 doit également être supprimé pour permettre à la Commune de redevenir pleinement propriétaire des installations.

Le droit de superficie distinct et permanent n° 5759 (VO CHF 169'000.-), comprenant les courts et le Club-House, est grevée d'une cédule hypothécaire de CHF 245'000.-. Après déduction des liquidités restantes du club (env. CHF 9'000.-) et ajout des frais de notaire et de mutation (env. CHF 3'650.-), la dette nette pour la Commune s'élève à CHF 60'000.-, montant que le Conseil communal recommande d'assainir directement grâce aux liquidités disponibles.

Concernant l'avenir de la parcelle, le Conseil communal souhaite maintenir son affectation en zone d'utilité publique. Plusieurs citoyens ayant manifesté un intérêt pour différents projets, il est proposé d'ouvrir officiellement la réflexion à l'ensemble de la population : chacun peut soumettre une idée ou un projet pour ce terrain de plus de 2'000 m².

Les Autorités adressent leurs remerciements à toutes les personnes ayant contribué à la vie du Tennis Club depuis 1987.

M. Stalder invite l'Assemblée à voter successivement le point 5a puis le point 5b.

Sans avis contraire, l'Assemblée accepte la reprise de la dette hypothécaire du Tennis Club Alle d'un montant de CHF 60'000 et la reprise de l'immeuble du Tennis Club d'une VO de CHF 169'000.- en donnant compétence au Conseil communal pour signer les actes y relatifs.

6. Discuter et voter les dépenses d'investissements, adopter les taxes communales, la quotité d'impôt et voter le budget 2026

En préambule, Mme la Présidente de l'Exécutif fait savoir qu'élaborer un budget reste un exercice délicat, des éléments exceptionnels pouvant intervenir et modifier de manière conséquente le résultat final.

Néanmoins, l'élaboration d'un budget annuel est obligatoire et c'est même un outil indispensable dans la conduite des affaires courantes. Les éléments tels que les charges liées, les intérêts à long terme ou les retombées de la péréquation financière nous sont connus d'avance, avec exactitude. Nombreux sont, cependant, les postes dont nous n'avons pas la maîtrise en début d'exercice et ce sera d'autant plus vraisemblable cette année, notamment en raison de l'état des finances de la RCJU qui inquiète.

Le budget 2026 a été élaboré selon les normes du MCH2, modèle comptable harmonisé deuxième génération. Il a été présenté au Conseil communal et à la Commission des finances. Il prévoit des rentrées pour CHF 8'154'310.- débouchant sur un excédent de revenus de l'ordre de CHF 19'607.- ainsi que des dépenses d'investissements pour un montant total de CHF 1'424'000.-.

Mme le Maire précise que le plan d'investissements pour 2026-2030 s'élève à environ 16 millions de francs bruts, soit 10 millions nets. Ces montants n'incluent pas encore plusieurs projets majeurs en phase d'étude, tels que la mobilité sur la rue du 23 Juin, la construction d'une crèche, le développement du Centre sportif, la conduite d'eau d'alimentation générale ou la réfection de routes communales. D'autres crédits d'études viendront s'ajouter, augmentant le total final des investissements.

L'impôt des frontaliers reste une variable incertaine. Mme le Maire souligne également l'allocation inattendue de 28'522 francs au titre de la péréquation financière, en partie grâce aux revenus élevés de certaines communes jurassiennes.

Les prestations d'assistance sociale continuent d'augmenter. Consciente du poids croissant pour les ménages, Mme le Maire indique que le Conseil communal propose une baisse de la taxe des déchets ménagers, qui passerait de 80-135 francs à 70-125 francs en 2026.

Concernant l'impôt communal, la quotité actuelle de 2.25 ne sera pas modifiée selon le budget proposé par le Conseil communal. Une baisse de 0.05 point entraînerait une perte durable de 120'000 francs par an et compromettrait les investissements futurs. La situation financière reste prudente en raison de l'endettement élevé et de facteurs externes (baisse économique, tensions internationales, hausse des charges d'intérêts, coûts liés à la rénovation de Stockmar et à la venue de Moutier, augmentation des dépenses sociales). La Commission des finances et la fiduciaire ont émis un avis défavorable à toute baisse.

Pour assurer la pérennité des finances, Mme le Maire recommande de :

- étaler les investissements dans le temps ;
- redimensionner les projets non urgents ;
- lisser les dépenses afin d'éviter un pic d'endettement ;
- poursuivre les efforts pour réduire la dette.

En conclusion, la Commune d'Alle bénéficie d'une situation financière globalement saine : amélioration de la fortune communale, baisse de la dette par habitant, marge d'autofinancement élevée et capacité à financer des projets sans nouveaux emprunts. Les aides sociales ciblées contribuent également au pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens.

Pour 2026, la stratégie est claire : maintenir la quotité d'impôt, poursuivre des investissements maîtrisés, renforcer les mesures sociales et préserver la solidité financière pour les infrastructures futures.

Enfin, il est indiqué que nous prendrons connaissance de ce budget par la lecture qui nous sera faite par M. Drilon Loshi, Administrateur communal des finances. Ce dernier nous donnera les principaux changements enregistrés par rapport aux exercices précédents.

Aussi, avant de céder la parole à M. Loshi, Mme Génesta-Nagel demande d'accepter l'entrée en matière, laquelle ne suscite aucune objection.

Au moyen d'une vidéoprojection, M. Drilon Loshi présente la situation financière de la Commune au 31 décembre 2024 et les grandes lignes du budget 2026. Les graphiques montrent une évolution positive de la fortune communale entre 2019 et 2024 (de CHF 230'000 à 1,425 million), ainsi qu'une baisse notable de la dette nette par habitant, malgré un volume d'investissements important. Selon le rapport 2024 sur les finances communales, l'endettement net par habitant est jugé très élevé. La Commune demeure fortement endettée, mais sa dette par habitant a néanmoins connu l'une des plus fortes diminutions parmi les 50 communes jurassiennes, avec une baisse de CHF 1'161 sur quatre ans. Cette évolution témoigne des efforts consentis par le Conseil communal pour réduire l'endettement tout en maintenant un niveau d'investissements conséquent.

La marge d'autofinancement reste bonne (moyenne de 1 million), permettant de financer les projets courants sans recourir à l'emprunt, tout en poursuivant le remboursement des crédits en cours. L'endettement brut s'élève à 14,12 millions en 2024, en baisse par rapport à 2019.

M. Loshi souligne que, malgré la pression sur les finances et les investissements importants prévus pour les années 2026–2030, la situation de la Commune demeure stable. Il recommande le maintien de la quotité d'impôt à 2.25, estimant qu'une baisse compromettrait les capacités d'investissement et la réduction de l'endettement. Les mesures sociales ciblées sont privilégiées.

M. Loshi donne lecture des investissements budgétés avec toutes les informations utiles.

Les principaux investissements concernent notamment : la réfection de la Place de la Gare, une étude de mobilité, des optimisations des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, un crédit d'étude pour une crèche, la rénovation future de la salle des fêtes, ainsi que la contribution à la nouvelle convention fiscale SEDRAC.

Au fonctionnement, plusieurs hausses sont signalées : charges salariales, frais de formation, action sociale, financement du stand de tir, dépenses scolaires et investissements liés aux services techniques. Les recettes fiscales sont en augmentation.

Paramètres budgétaires – compétence de l'Assemblée		
	2026	2025
Quotité d'impôt	2.25	2.25
Taxe immobilière	1.40 % VO	1.40 % VO
Mensuration cadastrale	0.085 % VO	0.085 % VO
Taxe des eaux de surface	0.20 % VO	0.20 % VO
Taxe des chiens	CHF 50.- (par animal)	CHF 50.- (par animal)
Eau potable	1.35 à 2.15 CHF/m ³ (selon consommation)	1.35 à 2.15 CHF/m ³ (selon consommation)
Eau potable – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	CHF 140.00 à 1'730.00 (selon consommation)	CHF 140.00 à 1'730.00 (selon consommation)
Exploitation des installations intercommunales d'épuration	1.70 à 2.55 CHF/m ³ (selon consommation)	1.70 à 2.55 CHF/m ³ (selon consommation)
Epuration d'eau – taxe de base par bien-fonds raccordé (compteur)	CHF 165.00 à 1'805.00 (selon consommation)	CHF 165.00 à 1'805.00 (selon consommation)
Service des déchets ménagers	CHF 70.- à CHF 125.-	CHF 80.- à CHF 135.-
Taxe d'exemption SIS	5% de l'impôt d'état annuel	5% de l'impôt d'état annuel
Taxe de raccordement SEPE unique :	22.00 % (sur la valeur officielle)	22.00 % (sur la valeur officielle)

Par ailleurs, les taxes des déchets ménagers, relevant de la compétence du Conseil communal, se présentent ainsi :

- Ménage 1 personne **CHF 70.-**
- Ménage 2 personnes **CHF 85.-**
- Ménage 3 personnes **CHF 90.-**
- Ménage 4 personnes **CHF 110.-**
- Ménage 5 personnes et plus **CHF 125.-**

Untel souhaite connaître le taux d'intérêt moyen de la dette communale. Drilon Loshi répond que le taux actuel se situe entre 1 et 1,5 %, mais certains crédits ont été signés à 0,6 % à l'époque. Il précise qu'une augmentation est prévue, mais qu'elle sera maîtrisée.

Untel demande si tous les points d'investissement seront votés ensemble ou séparément. Il précise qu'il souhaite que chaque point soit voté séparément. M. Studer indique qu'il est possible de proposer des amendements pour modifier ou supprimer un ou plusieurs points, mais que c'est l'Assemblée qui est compétente pour décider.

Concernant le projet du corbillard, untel désire des compléments d'information. Mme Germano explique que le projet se déroule en deux phases : la première, déjà validée par le législatif, concerne l'entretien du corbillard ; la deuxième concerne l'entreposage au cimetière dans un abri vitré. Untel confirme qu'il maintient son amendement précité concernant le point du corbillard.

Pour le projet de la Place de la Gare, untel souhaite savoir ce que la Commune devra financer, car la majorité de la place appartient aux Chemins de fer du Jura (CJ). Mme Roos précise la nouvelle répartition : 543'500 CHF à la charge de la Commune, le reste étant supporté par les CJ. La part communale a été redimensionnée.

Jérôme Crelier, du bureau Buchs & Plumey SA, précise que les travaux communaux concernent la partie du tapis routier qui monte vers la mairie depuis la route de Courgenay, les quais Lhand et le trottoir devant l'Arsenal.

Untel souligne l'importance de redimensionner l'investissement concernant la place devant la mairie et les travaux associés. Mme Roos le remercie pour sa remarque et rappelle que la place actuelle est vétuste, que les infrastructures souterraines nécessitent des travaux et que des aspects sécuritaires liés aux quais Lhand doivent être respectés conformément à la législation fédérale en vigueur. Untel estime que les investissements prévus sont trop importants, mais précise qu'il ne s'oppose pas au projet. M. Studer rappelle les règles applicables et s'assure qu'untel ne propose pas d'amendement pour la suppression de cet investissement, ce qu'il confirme.

Pour le financement de la place, untel demande pourquoi les cars postaux ne financent pas une partie du projet, alors que ce sont eux qui utilisent le plus cette infrastructure. M. Studer répond que c'est à la Commune d'assumer les coûts liés aux quais. Mme la Maire précise que les cars postaux ne participent pas financièrement et que la Commune doit accueillir cette offre de transports publics dans son village.

Unetelle évoque la sécurité des personnes prenant le bus, mais signale également un problème lié à l'utilisation des places situées à côté du kiosque. La Commune en prend note.

Unetelle s'interroge sur la nécessité des bus desservant les quais de la gare, alors que les trains y sont déjà présents. Elle ne comprend pas l'intérêt. Mme Roos explique que ces bus permettent d'offrir aux usagers le choix entre différents moyens de transports publics. Concernant la sécurité autour du kiosque, unetelle rappelle que ce dernier a 35 ans et qu'il existe plusieurs autres accès.

M. Studer précise que le bus venant de La Baroche doit obligatoirement passer par Alle.

Mme la Maire ajoute que les transports publics sont régis par le Canton et qu'une étude est en cours. Cette étude sera présentée par le Canton l'année prochaine.

Untel demande s'il serait possible d'utiliser un micro pour les personnes qui posent des questions, car il n'entend pas bien depuis le fond de la salle. Le nécessaire est fait.

Untel questionne la nécessité de rénover la salle des fêtes, estimant qu'elle n'est pas si vétuste.

Yan Noirjean répond que la salle présente de nombreux problèmes énergétiques et que les CHF 150'000 concernent uniquement l'étude regroupant tous les mandataires (acoustique, thermique et architecte). M. Studer rappelle que la salle a 32 ans et qu'une rénovation s'impose pour diverses raisons, notamment énergétiques.

Untel relève un problème dans l'ordre des points et estime que le point 7 aurait dû être traité avant le point 6. Il formule également une remarque générale, indiquant que certaines informations auraient dû être présentées avant le vote sur le budget.

Mme la Maire répond qu'il s'agit d'une décision du Conseil, tout en soulignant que les Conseillers restent à disposition pour toute question. Mme Germano précise la portée de l'investissement de CHF 25'000 relatif aux secteurs stratégiques pour l'implantation d'une crèche et rappelle que le projet en est à ses débuts.

M. Bernard Studer reconnaît que la remarque d'Untel est légitime, mais précise qu'elle concerne uniquement les points relatifs à la crèche et à la salle des fêtes. Pour le reste, le point 7 porte uniquement sur des informations.

Untel demande si les riverains seront conviés à des séances dans le cadre de l'étude de la rue du 23 Juin. Mme Roos répond par l'affirmative, en précisant que des ateliers participatifs sont également prévus.

Untel s'interroge sur les amortissements et demande s'ils ont été augmentés artificiellement. Drilon Loshi indique que des dépréciations supplémentaires ne sont plus possibles avec l'introduction du MCH2.

M. le Président des Assemblées, Bernard Studer, récapitule les amendements : le corbillard sera voté séparément des autres investissements présentés dans l'ordre du jour.

Untel demande le vote à bulletins secrets pour l'investissement lié au corbillard.

M. Studer rappelle qu'il faut l'accord de 10 % des ayants droit pour procéder à un vote à bulletins secrets, ce qui représente au moins 11 personnes. Il invite ensuite les personnes souhaitant un vote à bulletins secrets à lever la main. Les scrutateurs procèdent au comptage et confirment que le quorum est atteint. Le vote à bulletins secrets est donc ouvert.

Untel demande quelle somme a déjà été investie pour la première phase. Mme Germano répond qu'elle s'élève à CHF 7'500.

M. Studer annonce les résultats : 106 bulletins correspondant aux ayants droit présents ont été dépouillés, dont 2 nuls et 4 blancs. Le résultat du vote est de 40 non et 60 oui. L'investissement est ainsi accepté.

Par 73 oui et 33 abstentions, l'Assemblée vote les dépenses d'investissements et le budget 2026 en donnant compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et consolider l'emprunt le cas échéant, avec la quotité d'impôt ainsi que les taxes qui y sont liées tels que présentés.

7. Informations sur les projets en cours et futurs

a) Rénovation du bâtiment de l'Administration communale

M. Yan Noirjean, Conseiller communal, rappelle que, lors de l'Assemblée communale du 15 avril 2025, la population avait accepté un crédit d'investissement destiné à la réfection des étages supérieurs ainsi qu'à la rénovation des extérieurs du bâtiment de l'Administration communale.

Il informe l'Assemblée de l'avancement du dossier. Le projet en est actuellement à la phase de préparation du dépôt du permis de construire, incluant la mise à l'enquête publique. M. le Conseiller communal souligne que la Commune vient de recevoir le préavis positif de l'Office de la culture, émis par la conservatrice cantonale, avant la mise à l'enquête.

Parallèlement, la Commune prépare les procédures de marchés publics concernant les prestations et honoraires pour la phase de réalisation. Ces procédures seront lancées après le dépôt public de la demande d'autorisation de construire.

b) Rénovation de la salle des fêtes

M. Noirjean informe l'Assemblée de l'avancement du projet de rénovation de la salle des fêtes. Après des études initiales menées dès 2020 et une reprise du dossier fin 2023, un groupe de travail a été constitué et un questionnaire envoyé à la population et aux sociétés utilisatrices pour identifier les besoins.

Le calendrier des travaux prévoit : étude du projet en janvier 2026, rendu en avril 2026, devis général en septembre 2026, dépôt du permis de construire en novembre 2026, adjudication en mars 2027 et début des travaux en avril 2027.

M. Noirjean souligne l'objectif de proposer une salle moderne et fonctionnelle, digne successeur de celle existante, et se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Untel demande quelle sera la durée des travaux, en précisant que le FC Alle organise plusieurs grandes manifestations dans la salle des fêtes. Yan Noirjean répond que la fermeture complète de la salle est prévue d'avril à septembre 2027. Une information a été donnée aux sociétés lors du dernier cartel.

c) Études de faisabilité d'une crèche

Mme Gianna Germano, Conseillère communale, rappelle que la création d'une nouvelle crèche est aujourd'hui une nécessité pour le village, afin d'offrir des espaces plus grands et de moderniser la structure actuelle, tout en améliorant la qualité des prestations pour les familles.

Un crédit de 25'000 francs est prévu pour étudier la faisabilité de plusieurs sites. Trois emplacements ont été identifiés :

- 1) Parcalle de l'école : proximité avec l'école et continuité du cadre scolaire, intégration à des projets d'aménagement existants (chemin à mobilité douce, cour de jeux).
- 2) Parcelles de PolyGest SA : proximité avec l'école et possibilité d'intégration dans un ensemble résidentiel.
- 3) Centre sportif : grands espaces et synergies possibles avec les installations sportives et autres services, formant un futur complexe intégré.

Mme Germano précise que l'étude de faisabilité permettra de déterminer le site le plus adapté et informe que l'évolution du projet sera présentée lors d'une prochaine séance. Elle reste disponible pour toute suggestion ou idée complémentaire.

Untel demande sur quoi porte le projet. Mme Germano répond que l'objectif est d'intégrer les deux structures, soit la crèche et l'UAPE.

Untel s'interroge sur le secteur du Centre sportif, le jugeant un peu éloigné. Mme Germano précise que le but est d'analyser tous les sites en prenant en compte leurs avantages et inconvénients, la décision finale restant à définir par la suite.

d) Développement du Centre sportif

M. Alan Stalder, Conseiller communal, rappelle que le Centre sportif, inauguré en 2004, n'a jamais vu la réalisation de sa deuxième étape. L'espace actuel des vestiaires ne répond plus aux besoins des utilisateurs, en raison du nombre de sociétés, d'équipes et de la mixité hommes/femmes. Certaines sociétés ne disposent pas de vestiaires, ce qui limite l'évolution future du Centre sportif.

Pour accompagner ce projet, un groupe de travail a été constitué. L'objectif est de maximiser l'utilisation des terrains au printemps, en automne et en soirée, d'attirer de nouvelles sociétés et sportifs prestigieux, ainsi que de désengorger la halle de gymnastique de l'école.

Parmi les projets en réflexion figurent la construction de nouveaux bâtiments pour les vestiaires et les commodités, l'acquisition de la parcelle 693 (anciennement halle des paysans) avec un éventuel déplacement du terrain Prés Domont au sud, ainsi que l'aménagement d'une aire de sport et de jeux avec revêtement EPDM au nord du terrain des Pré Domont, à proximité de la salle des fêtes. Des garages/box avec WC sont également prévus entre le terrain Real Sport et l'anneau d'athlétisme, avec accès au toit offrant une vue Est/Ouest. Enfin, l'installation d'un terrain synthétique est envisagée.

Untel demande, étant donné qu'il s'agit d'un centre sportif régional, si les autres communes continuent de participer. Alan Stalder répond que oui, les communes participent aux différentes séances, mais qu'aucune participation financière n'est prévue pour l'instant.

e) Projet anti-crues (PRE)

Mme Agnès Savary, Conseillère communale, rappelle que le projet de protection contre les crues, présenté lors de l'Assemblée communale du 10 juin 2025, a été officiellement déposé auprès du Service du développement territorial (SDT) le 30 août dernier. La majorité des remarques formulées par la population a été prise en compte, permettant d'intégrer plusieurs ajustements au dossier.

À ce jour, l'ensemble des services cantonaux s'est prononcé sur le projet et le SDT a rendu son rapport le 26 novembre, rapport favorable. Certains compléments restent à apporter, notamment sur l'Allaine à l'amont du village, à proximité de la voie ferrée, conformément aux demandes des CJ. Après la mise au net, le dossier sera publié au 1^{er} trimestre et soumis à l'Assemblée communale pour adoption, avant la phase d'appel d'offres, qui sera gérée par le bureau AMO (Ludovic Chapuis) de Porrentruy.

Il est également souligné que le tronçon de la rue du 23-Juin a été retiré du périmètre actuel afin de permettre l'étude d'une nouvelle variante. Mme Savary remercie l'ensemble des participantes et participants, dont les remarques, exprimées lors des séances publiques du 27 mai 2025, ont contribué à l'amélioration du projet.

Untel interroge Mme Savary pour savoir si les corrections qu'il avait demandées ont été prises en compte.

Mme Savary indique avoir lu le rapport et précise que le dossier doit encore être finalisé et complété, plusieurs modifications ayant déjà été apportées. M. Studer rappelle certaines règles concernant la présentation de cette information.

Untel se plaint que seules des informations sur le projet de la rue de l'Église ont été fournies et rien sur le secteur Achille Merguin. Il souhaite savoir si les points discutés ont été modifiés.

M. Studer propose de clore la discussion pour le moment et suggère qu'une séance spécifique soit organisée directement avec lui pour traiter ces questions.

f) Réfection des routes

Vies de Bâle :

Mme Carole Roos, Conseillère communale, rappelle que la Commune, en collaboration avec le Canton, a décidé de profiter des travaux cantonaux pour planifier la rénovation complète des infrastructures situées sous la chaussée, notamment les réseaux d'eau potable, d'épuration et les

trottoirs. Le projet, initié par M. Cyrille Gigon, a été coordonné pour assurer une planification harmonieuse entre les interventions cantonales et communales.

L'Assemblée communale du 10 juin 2025 a validé un crédit d'investissement de CHF 1'550'000.–, pour la part communale des travaux, intégrés dans un projet global estimé à environ CHF 3,8 millions. Une séance d'information publique s'est tenue le 28 octobre 2025 pour présenter les aspects techniques et le calendrier prévisionnel, avec réalisation prévue entre 2026 et 2028. Le dépôt public du projet est prévu pour janvier 2026. Les appels d'offres pour les entreprises de génie civil sont en cours, avec un début des travaux prévu en août 2026 et une fin estimée en septembre 2028.

Clos des Tilleuls :

Mme Roos rappelle que ce projet, lancé il y a plus de quinze ans mais interrompu pour des raisons financières, a été récemment relancé en raison de l'état très dégradé de la rue et des réseaux souterrains. Le projet a été repensé, incluant la création d'un trottoir, le rehaussement de la chaussée et l'aménagement d'un nouveau caniveau.

La rue sera élargie à environ 5 mètres, avec un trottoir de 1,5 mètre, et le carrefour Champs aux Oies sera également élargi.

À ce jour, 80 % du projet est finalisé. La phase de bouclage est prévue début 2026, avec une finalisation du dossier technique fin février, avant soumission au Conseil communal et au Canton pour préavis. Une fois les remarques cantonales intégrées, le projet définitif sera présenté à la population, avant dépôt officiel à l'enquête publique et lancement des appels d'offres pour les entreprises exécutantes.

Untel demande ce qu'il en est pour le carrefour des Champs aux Oies. Mme Roos note la question et indique qu'une réponse écrite lui sera fournie.

g) Etude de mobilité à la rue du 23 Juin

Mme Roos rappelle que le projet initial visait à renforcer la protection contre les crues et à préserver la qualité des cours d'eau. Dans ce cadre, le Conseil communal a décidé de repenser la mobilité de la rue du 23 Juin en mandatant le bureau Buchs & Plumey SA Ingénierie pour établir une étude de projet.

L'objectif est d'améliorer la qualité et la fluidité des déplacements tout en repensant l'aménagement de l'espace public. Le projet adopte une approche pluridisciplinaire, intégrant mobilité, génie civil, urbanisme et architecture paysagère, afin de proposer une vision cohérente et durable pour ce secteur stratégique.

Dans une démarche participative, un atelier sera organisé pour la population, permettant de recueillir idées et remarques, d'identifier les problématiques vécues et de contribuer à l'élaboration de solutions adaptées et partagées.

8. Divers

Mme le Maire rend hommage à M. Cyrille Gigon, dont le mandat de conseiller communal a pris fin le 30 juin 2025, après sept années d'engagement au service de la Commune. En tant que responsable du dicastère des Infrastructures, il a contribué à l'entretien et à la rénovation des routes communales, à l'avancement du projet de la Rue des Vies de Bâle, à la réalisation du Clos des Tilleuls, et à de nombreuses améliorations du quotidien. Son implication dans la mobilité locale et le Plan d'Aménagement Local a été particulièrement appréciée.

En son honneur, un don de 200 francs sera versé aux Cartons du Coeur.

Mme le Maire remercie chaleureusement M. Gigon pour son dévouement et lui souhaite plein succès pour l'avenir.

Par ailleurs, à partir du 14 décembre 2025, l'exploitation de la ligne « train rouge » entre Porrentruy et Bonfol sera reprise par les CFF dans le cadre du RER jurassien. Deux nouvelles lignes seront mises en place :

- R1 : Delémont – Porrentruy – Delle
- R2 : Delémont – Porrentruy – Bonfol

Les trains circuleront toutes les demi-heures entre Delémont et Porrentruy, avec prolongements vers Delle et Bonfol. Cette réorganisation améliore la cadence, les correspondances et l'accessibilité, et permettra l'arrivée de trains modernes FLIRT. Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat d'axe signé en 2017.

Mme le Maire remercie la Société de Développement et d'Embellissement d'Alle (SDEA) pour les décorations de Noël, qui apportent chaleur et magie au village. Elle souhaite à la population de joyeuses fêtes, remplies de moments partagés et de sérénité.

En fin de séance, Mme le Maire rappelle qu'elle a servi la Commune d'Alle pendant 13 ans et demi, dont quatre ans dans diverses commissions, six ans et demi comme Conseillère communale et trois ans comme Maire. Son action s'est concentrée sur la maîtrise des dépenses, la pérennité des finances et la conduite de projets améliorant l'attractivité, la sécurité et le confort des habitantes et habitants.

Parmi ses réalisations, elle mentionne la rénovation de l'école de la Terrière, qui a permis une réduction de coûts d'environ 1,4 million de francs, le développement de la ligne CJ Porrentruy-Bonfol et l'amélioration des infrastructures de mobilité, ainsi que la réorganisation du Service de défense contre l'incendie et de secours de la Vendline (SIS Vendline). Elle a veillé à une gestion rigoureuse des finances communales, ce qui a permis de réduire la dette par habitant d'environ 1'000 francs sur trois ans, tout en poursuivant les investissements dans des projets essentiels pour le développement futur de la Commune.

Mme le Maire a également participé à de nombreux projets structurants, tels que la rénovation de la gare et des passages sous-voie, les aménagements à la Basse Ville et au Clos des Tilleuls, la réfection de la salle des fêtes et des étages de la Mairie, l'optimisation du réseau d'eau potable et d'eaux usées, le réaménagement des places publiques, ainsi que la modernisation informatique de l'Administration.

Elle a représenté la commune dans plusieurs instances régionales et cantonales, notamment la SEDRAC, la Conférence des Transports du Canton du Jura, l'Association Jurassienne des Communes et le SidP, présidant plusieurs commissions liées à la rénovation des écoles et des salles de sport.

Mme le Maire annonce que son mandat prendra fin le 31 décembre 2025 afin de se consacrer pleinement à ses nouveaux défis professionnels et politiques, notamment son mandat de députée suppléante. Elle remercie chaleureusement la population pour sa confiance et le personnel communal pour son engagement, exprimant sa sérénité quant à la continuité de la dynamique en place. Elle conclut en adressant ses vœux de joie et de prospérité pour la Commune et ses habitants.

Unetelle demande où en est le crédit pour la barrière à la ruelle de la Cornoline. Mme Agnès Savary répond qu'elle avait mandaté l'entreprise Saner Construction (désormais en liquidation), mais qu'elle relance désormais une autre entreprise pour réaliser les travaux.

Untel exprime son choc suite à la démission de Mme le Maire. Il revient sur le corbillard et indique qu'il aurait préféré qu'il soit installé sous le porche de l'église, ce qui aurait permis d'économiser de l'argent, compte tenu de la situation conjoncturelle actuelle.

Unetelle soulève une question concernant la rue du Lomont 9, précisant que le GPS amène toujours du mauvais côté. M. Studer explique que la Commune d'Alle n'a aucun lien avec les cartes GPS, lesquelles sont gérées à l'international, et conseille de faire un signalement via Google. Unetelle pose également une question sur le carrefour des Vies de Bâle et du Clos des Tilleuls ; Mme Roos précise qu'une réflexion sera menée dans le cadre des travaux de réfection desdites rues.

Untel demande pourquoi la rue du Lomont a été coupée en deux parties. Bernard Studer répond que ces mesures sont conformes à la législation et qu'un dépôt public avait eu lieu à l'époque, tout étant désormais légalisé.

Concernant le Chemin Central 9, unetelle mentionne qu'une ambulance transportant une personne sur une civière a dû passer devant toute la ruelle en raison de voitures mal stationnées.

Elle revient sur les critiques concernant les stationnements au Kiosque, précisant qu'un troisième passage sécurisé est possible. À ce sujet, elle rappelle également qu'elle avait écrit à la Commune le 6 juillet 2024 au sujet des places au Kiosque, mais n'a toujours pas obtenu de réponse. Mme Carole Roos s'engage à reprendre contact avec unetelle.

Untel évoque les travaux récemment réalisés à la Basse Ville et demande quand la Commune prévoit une réfection complète de cette rue. Mme Carole Roos précise que toute la route sera refaite d'ici 5 à 7 ans.

Untel signale aussi l'état catastrophique du Chemin des Noz.

Untel revient sur les conséquences de la démission de Mme le Maire. Selon Mme Génesta-Nagel, le Conseil en prendra acte ; la Vice-Maire assurera la transition et une élection complémentaire sera organisée selon Bernard Studer.

Enfin, unetelle note que le Chemin Central, auparavant rempli de trous, est désormais affecté de bosses.

M. le Président clôture les délibérations à 22h14. Il remercie les citoyennes et les citoyens de leur intérêt porté à la chose publique, leur souhaite de belles fêtes de fin d'année et les invite à partager quelques instants de convivialité autour du verre de l'amitié.

Ainsi délibéré en Assemblée communale ordinaire du mardi 9 décembre 2025.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Bernard Studer
Président

Daniel Farine
Secrétaire

Nota :

Le présent procès-verbal est déposé dès le 17 décembre 2025 au Secrétariat communal. La version en ligne, édulcorée, est concomitamment publiée sur le site internet www.alle.ch (accès par le code QR figurant sur le panneau numérique communal). Le procès-verbal sera soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée communale.

Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine Assemblée, ou faites verbalement lors de celle-ci.

L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.